

<https://www.aefinfo.fr/depeche/701373>

Erwin Canard

6 min read

Exclure les élèves radicalisés : les questions soulevées par les syndicats enseignants

L'annonce de Gabriel Attal de "sortir des établissements scolaires des élèves qui constituent une menace" et de les placer dans "des structures spécialisées" "pose plus de questions qu'elle n'apporte de réponse", estime Sophie Vénétitay (Snes-FSU). "Qui décide qu'il faut sortir un élève ? Combien de temps ? Comment reviennent-ils ?" Jean-Rémi Girard (Snalc) est, lui, "favorable à cette mesure", sous conditions. Élisabeth Allain-Moreno (SE-Unsa) alerte sur les dangers "à décrocher ces élèves de l'école". Catherine Nave-Bekhti (Sgen-CFDT) redoute un "renoncement au droit à l'éducation".



"La question est qui décide qu'il faut sortir un élève radicalisé ? ", se demande Sophie Vénétitay du Snes-FSU. MaxPPP

C'est à la surprise des syndicats enseignants que Gabriel Attal a annoncé, le 19 octobre 2023, "travailler avec les ministres de l'Intérieur et de la Justice" à des mesures pour "sortir des établissements scolaires des élèves qui constituent potentiellement une menace, signalés par des enseignants en raison de propos tenus ou d'actes commis".

Le ministre de l'Éducation nationale, invoquant le principe de protection, a ajouté qu'il fallait "penser à des structures spécialisées pour accueillir ces élèves" et qu'il prendra "toutes les mesures conservatoires d'exclusion nécessaires. L'école doit être un sanctuaire, je ne veux pas mettre nos personnels, agents et élèves en situation de danger, j'assume de dire que des élèves doivent être sortis de nos établissements".

Élisabeth Allain-Moreno, secrétaire générale du SE-Unsa, ne s'y attendait pas : "Nous avons vu le ministre à 17 heures et il nous a demandé notre avis sur le principe d'exclure des élèves radicalisés. Mais la réflexion semblait fébrile et nous ne pensions pas qu'il allait l'annoncer le soir même". "Le timing nous pose problème car le ministre nous a posé la question mardi, et nous lui avons répondu qu'on ne pouvait pas répondre en cinq minutes, que cela ouvrait plein de questions. Il avait alors évoqué une réunion d'ici la fin des vacances de la Toussaint pour qu'on ait le temps de travailler la question d'ici-là...", regrette Sophie Vénéitay, secrétaire générale du Snes-FSU. Et Catherine Nave-Bekhti, secrétaire générale du Sgen-CFDT, de parler même d'une "manière martiale".

"Qu'est-ce que c'est qu'un élève radicalisé ?"

Au-delà de la forme, le fond interroge donc les syndicats. "L'annonce pose plus de questions qu'elle n'apporte de réponse", considèrent Sophie Vénéitay et Élisabeth Allain-Moreno. Par exemple, demande la représentante du SE-Unsa : "Qu'est-ce que c'est qu'un élève radicalisé ? Si c'est un élève fiché S, nous n'en avons pas la connaissance. Et nous, nous ne sommes pas juges et pas capables de juger si un acte est un acte de personne radicalisée ou non".

Sophie Vénéitay poursuit : "Au-delà de la définition, la question est qui décide qu'il faut sortir un élève : la Justice ou l'Éducation nationale ? Auquel cas, il faudra revoir des textes réglementaires du code de l'Éducation. Puis, où vont-ils ? dans des structures Éducation nationale ou Justice ? Combien de temps ? Comment reviennent-ils ?"

De son côté, Jean-Rémi Girard, président du Snaic, estime qu'à "partir du moment où on parle d'élèves comme celui qui a commis l'acte à Arras, avec un faisceau de signaux, un signallement, un fichage S, nous sommes favorables à cette mesure. En cas de radicalisation avancée, nous pensons qu'en termes de sécurité, il faut extraire l'élève de l'établissement scolaire. En revanche, il ne faut pas exclure dès qu'il y a un signal ou un fait, et pas non plus que ce soit à l'Éducation nationale seule de décider mais de croiser avec l'Intérieur".

"nous ne devons jamais perdre l'objectif éducatif" (Sophie Vénétitay)

Les organisations syndicales sont en outre dubitatives quant aux "structures spécialisées" évoquées par Gabriel Attal. "Encore faut-il qu'il en existe. Mais, en cas de radicalisation, la réponse d'un établissement scolaire lambda est insuffisante, nous n'avons pas les personnels pour cela, nous ne sommes pas formés à cela et il y a besoin d'autres catégories de personnels (psychologues, éducateurs...). Il y aurait alors en effet besoin de structures adaptées, avec des moyens humains et financiers", estime Jean-Rémi Girard. "Les travaux conduits sur des processus de déradicalisation de détenus en prison ont montré que cela suppose un temps conséquent et des moyens humains de haut niveau, or le pays investit très peu dans le social", craint aussi Catherine Nave-Bekhti. "De quoi parle le ministre ? Des centres éducatifs fermés, qui ont montré leurs limites ? Nous ne savons pas", interroge Sophie Vénétitay.

La représentante du Snes-FSU alerte en tout cas sur le fait qu'il faut "trouver un équilibre entre la protection des élèves et le fait que l'école doit jouer son rôle éducatif et d'émancipation. Il est important de traiter la question [de la radicalisation des élèves] mais nous ne devons jamais perdre l'objectif éducatif et il faut faire attention à ne pas éloigner définitivement ces élèves de l'école de la République et à ne pas alimenter un discours de détestation de l'école publique. Ce serait contreproductif".

Élisabeth Allain-Moreno est sur a même longueur d'onde : "Si l'on parle de structure en dehors de l'école, cela remet en cause le droit à l'éducation, ce qui est compliqué pour nous en tant qu'éducateurs. Aussi, réunir plusieurs élèves potentiellement dangereux ne peut qu'empirer la situation. Tout n'est pas police et justice et si on décroche ces élèves de l'école, qui est aujourd'hui à peu près le seul endroit où ces élèves peuvent avoir des repères, des relations sociales qui ne les mettent pas en danger, on aggrave les fractures et le danger". Catherine Nave-Bekhti redoute ainsi un "renoncement aux valeurs de la

République, à l'État de droit, et à la conviction de l'éducabilité de tous et au droit à l'éducation de tous les enfants".

Generated with Reader Mode